



## CONDUITE DE PLATE-FORME ELEVATRICE MOBILE DE PERSONNEL - PEMP

Article R4323-55 du Code du Travail - Recommandation CNAM R 386

**Référence :** MANU386A

### Objectifs :

A l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Appliquer les règles de sécurité théoriques et pratiques lors de la conduite d'une plate-forme élévatrice mobile de personnel (PEMP)

### Public :

Salarié de l'entreprise ayant l'expérience de la conduite de nacelle (PEMP) et présentant les aptitudes médicales et psychotechniques requises

### Conditions :

- Le stagiaire devra être équipé des moyens de protection individuels appropriés : chaussures de sécurité, casque, gants...
- Vérification Générale Périodique et maintenance des engins à jour et en état de fonctionner.

### Catégories :

- 1A – 1B
- 2A – 2B
- 3A – 3B

### Durée :

- **Débutants :** 1 jour soit 7 heures de formation
- **Expérimentés :** 2 jours soit 14 heures de formation

### Programme :

#### 1 - THEORIE SECURITE

- La réglementation décret du 02/12/98, article R4323-55 du Code du Travail et recommandation CNAM R 386
- Les équipements de sécurité individuelle
- Les responsabilités du conducteur-manipulateur
- L'analyse des courbes : déport, hauteur, etc.
- Les vérifications journalières
- Les notions d'équilibre et de stabilité
- La connaissance du matériel
- Les consignes de sécurité : à la prise de poste, pendant le travail et en fin de poste
- Les manœuvres interdites, les recommandations
- L'analyse des fonctions hydrauliques de l'engin
- Les risques électriques
- Travail par grand vent

#### 2 – PRATIQUE

- Prise en main de l'engin
- Essais sur circuits matérialisés
- Evolution sur site réel
- Techniques de stabilisation : utilisation des stabilisateurs
- Stabilisation de l'engin sur les différents sols
- Exercices en vraie grandeur
- **Exercices pratiques sur les tâches réelles de l'opérateur à son poste de travail (à définir en début de stage avec le formateur)**

#### 3 – CONTROLE DES CONNAISSANCES

- Contrôle théorique et pratique
- Délivrance d'un avis du formateur et d'une autorisation de conduite validée par l'employeur

#### Moyens et méthodes pédagogiques :

*Cette action de formation s'appuiera sur une méthode participative, associant des exercices pratiques et des apports théoriques. Un livret sera remis à la fin de la formation à chaque participant reprenant tous les thèmes abordés.*

#### Descriptions du dispositif permettant de suivre les résultats :

*L'évaluation de la qualité de formation se fera tout au long de la formation par des exercices de mise en pratique liés directement aux différents thèmes abordés durant la formation ainsi qu'à la fin de la formation au travers de deux questionnaires (Stagiaires et Formateur) renseignés à l'issue de la formation par les participants.*

*L'évaluation des acquis de la formation sera réalisée par l'intermédiaire d'un contrôle théorique et pratique.*

*Délivrance d'un avis par le formateur et d'une Autorisation de Conduite validée par l'employeur*